



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 30 avril 2010, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République de Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de la Namibie sur les stratégies nationales mises en œuvre pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, plus particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la pauvreté et dans une optique d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, en vue de l'examen ministériel annuel qui doit se tenir lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil, au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kaire M. Mbuende

* E/2010/100.



**Annexe à la lettre datée du 30 avril 2010, adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent de la République
de Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport national sur les stratégies nationales mises en œuvre
pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international,
notamment les objectifs du Millénaire pour le développement,
plus particulièrement dans les domaines de la santé,
de l'éducation et de la pauvreté et dans une optique d'égalité
des sexes et d'autonomisation des femmes**

Résumé

Les politiques de développement de la Namibie s'inscrivent dans un grand schéma d'action appelé Vision 2030 et les stratégies à appliquer pour les mettre en œuvre sont définies dans des plans de développement national (NDP), notamment le troisième, appelé NDP3 (voir Commission nationale de la planification 2008). Vision 2030 entend entre autres promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans un environnement économique diversifié, fort et dynamique capable de créer des emplois et de réduire la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. En sa qualité de signataire de la Déclaration du Millénaire et d'autres accords internationaux en faveur du développement, la Namibie a défini plusieurs politiques par lesquelles elle espère se hisser au rang des pays développés et qui s'articulent autour de huit grands objectifs recoupant les objectifs de développement adoptés au niveau international et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le NDP3 expose à la fois les politiques et les stratégies qui seront mises en œuvre pour les appliquer.

Le présent rapport décrit et analyse les avancées faites par la Namibie depuis 2005 dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté, sans oublier de mentionner les initiatives antérieures qui en forment la toile de fond. Il s'agit en l'occurrence de thèmes transversaux, d'où des effets de synergie que le rapport tente d'éclairer. Le rapport souligne également le rôle du Programme d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation et du Collège namibien d'éducation ouverte dans le domaine de l'éducation, celui des traitements antirétroviraux dans la santé publique, et celui de l'initiative pilote de microfinance Koshi Yomuti en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. Ce sont là autant de stratégies programmées pour remédier aux conditions de vie inacceptables qui sont le lot de nombreux Namibiens, notamment les femmes.

La Namibie a toujours considéré la santé comme l'un des piliers de son développement. Elle a donc repris les OMD 3, 4, 5 et 6 dans tous ses programmes et stratégies de développement. Le NDP3, principal instrument du pays en matière de développement, mentionne le VIH/sida et les diverses maladies sexuellement transmissibles au chapitre des obstacles qui freinent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement namibien a positionné les services de santé primaires aux avant-postes du combat

engagé pour améliorer durablement la santé publique. En conséquence, le mandat du Ministère de la santé et des affaires sociales est centré sur les problèmes de la sous-alimentation, de la mortalité et de la morbidité maternelles, du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies.

Le Gouvernement namibien considère par ailleurs que le renforcement des capacités nationales passe par l'école. Une part importante du budget national va donc à l'éducation, qui peut de ce fait poursuivre sans hiatus ses missions pédagogiques et assurer les différentes formations. Le financement des écoles maternelles, primaires et secondaires ainsi que des établissements de formation technique est une priorité gouvernementale. Le programme d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation et le Collège namibien d'éducation ouverte ont été créés pour que la Namibie puisse atteindre l'OMD 2, à savoir l'enseignement primaire pour tous, et proposer différentes filières scolaires après le primaire.

La lutte contre la pauvreté se concentre dans le nord du pays, où vit plus de 65 % de la population. La majorité des victimes de la pauvreté sont des femmes, d'où la situation précaire de plusieurs organismes de microfinance, qui peinent à survivre. Pourtant, la Koshi Yomuti – terme signifiant « banque sous un arbre » – a relativement bien fonctionné. Elle a dû cependant obtenir son agrément de banque commerciale pour pouvoir proposer des services très importants aux yeux de ses 23 000 clients : des comptes d'épargne en plus des offres de prêt et de crédit.

L'expérience ne va pas sans de nombreuses difficultés que le Gouvernement est déterminé à surmonter. Sont en cause notamment la pénurie de personnel qualifié, de fonds et d'infrastructures adéquates. Heureusement la communauté internationale (les partenaires de développement) prête une main secourable aux efforts de la Namibie.

Table des matières

	<i>Page</i>
Membres de l'équipe nationale	5
Source des données	5
Introduction	6
Cadre de planification et de mise en oeuvre	9
Difficultés	22
Conclusion	22
Recommandations	26
Références	27

Membres de l'équipe nationale

Susan Lewis
Mary Tuyeni Hangula
Vekondja Tjikuzu
Nandiuasora U. Mazeingo
Felix S. Amporo
Ojjo Odhiambo
Obert Mutumba
Ernesto Fernandez-Polcuch
Zac Kazapua
Gerson Tjihenuna
Jacob Nyambe
Victor Shipoh
Emily Brown
Mugul Gomes Antonio
Frieda Taapopi
Tapera O. Chirawu

Sources des données

Ministère des finances
Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance
Programme des Nations Unies pour le développement
Ministère de la santé et des affaires sociales
Ministère du travail et du bien-être social
Forum des organisations non gouvernementales namibiennes
Personnel de la Commission nationale de la planification
École polytechnique de Namibie
Université de Namibie
Unité namibienne de recherche en politiques économiques et en développement
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social, qui a abouti en 2007 à la création du Forum biennal pour la coopération en matière de développement en vertu duquel le Conseil économique et social organise les examens ministériels annuels. La Namibie espère ainsi partager avec des pays frères participants son expérience en matière de mise en œuvre de programmes en faveur de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur le socle de ses propres objectifs de développement énoncés dans Vision 2030.

Objectifs de développement adoptés au niveau international

2. Les objectifs de développement adoptés au niveau international couvrent un champ très large : a) concertations sur la marche de l'économie mondiale et coopération économique internationale au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) élimination de la pauvreté et de la faim; c) binôme santé publique et développement; d) partenariats mondiaux et financements pour les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); e) renforcement de la capacité des États à atteindre les OMD : droits de l'homme, gouvernance; institutions et ressources humaines; f) éducation et alphabétisation; g) égalité des sexes et autonomisation des femmes; et h) préservation de l'environnement.

Objectifs du Millénaire pour le développement

3. Les OMD visent à : a) éliminer l'extrême pauvreté et la faim; b) assurer l'éducation primaire pour tous; c) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; d) réduire la mortalité infantile; e) améliorer la santé maternelle; f) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; g) préserver l'environnement; h) créer un partenariat mondial pour le développement.

Vision 2030

4. Vision 2030 entend voir la Namibie : a) parfaire son système démocratique en facilitant la participation des citoyens aux affaires de l'État; b) construire l'économie diversifiée, solide et dynamique nécessaire pour faire reculer la pauvreté; c) réduire le chômage et par conséquent doper l'activité économique; d) résoudre la question foncière, qui conditionne la stabilité nationale, et encourager l'exploitation équitable des ressources naturelles; e) améliorer l'état nutritionnel de la population; f) chercher activement des solutions innovantes pour s'attaquer aux problèmes sanitaires et notamment à la pandémie de VIH/sida; g) associer absolument les femmes aux processus de décision dans toutes les affaires du Gouvernement. Le fil rouge qui relie les trois séries d'objectifs est bien évidemment la volonté d'autonomiser les femmes, les filles et les enfants et de les protéger contre toutes les formes d'abus et contre l'insécurité alimentaire résultant de la pauvreté. L'idée est d'obtenir pour les femmes « les chances et les privilèges que la

société octroie aux hommes, à savoir l'égalité des sexes, autrement dit l'égalité des droits et des chances et, de manière plus radicale, l'égalité de statut » (Mwanje, 2001 : 27).

Objectifs du NDP3

5. La Namibie adhère aux objectifs de développement adoptés au niveau international et aux OMD en ayant parfaitement conscience du fait que les questions de développement ont une portée transsectorielle qui se retrouve aussi bien dans tous ces objectifs que dans le NDP3. En conséquence, le Gouvernement met en œuvre ses propres stratégies de développement, qui consistent à passer par les objectifs de Vision 2030 pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et les OMD. En fait, les huit objectifs du NDP3 sont les principaux instruments utilisés pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et les OMD.

Autonomisation des femmes

6. La Namibie soutient depuis toujours que les difficultés socioéconomiques des populations les plus vulnérables du globe, notamment des femmes, pourraient être considérablement réduites si les programmes de développement étaient suffisamment financés et bien gérés localement. À cette fin, le Gouvernement a sciemment décidé de faire de l'autonomisation des femmes « une stratégie destinée à renforcer les moyens d'action des femmes et à éliminer les inégalités fondées sur le sexe dans tous les domaines et dans toutes les politiques, lois et mesures officielles », et donc « d'appliquer une analyse différenciée par sexe dans tous les programmes et d'utiliser des données ventilées par sexe dans les schémas du Plan et l'élaboration des politiques de développement » (Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2010 : 1). C'est ce qui a été fait et continuera de l'être au moyen d'une série d'instruments de gouvernance, à savoir :

- a) La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- b) Le premier centre d'accueil des femmes et des enfants victimes de maltraitance ouvert en 1993 à l'hôpital Katutura de Windhoek;
- c) Le chapitre sectoriel sur les femmes et le développement inclus dans le NDP1;
- d) Les dispositifs de renforcement de l'autonomie des femmes, à commencer par la loi n° 29 de 1998 relative à la discrimination positive (emploi) qui s'attache tout particulièrement à améliorer les chances des femmes au travail;
- e) La politique foncière nationale (1998) et la loi de réforme des terres communales (loi n° 5 de 2002), qui garantissent mieux les droits fonciers des femmes, notamment lors du décès de leur conjoint (Communauté de développement de l'Afrique australe, 2009 : 41; Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2010 : 13);
- f) Le plan d'action national pour les femmes pour 1998-2003, qui a permis de lancer un programme de partenariats effectifs pour l'égalité des sexes (Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2010 : 5);

g) La politique nationale pour l'égalité des sexes, dans une version reformulée qui en corrige certaines lacunes, par exemple le fait qu'elle n'avait pas fait l'objet d'une loi. En conséquence, la Commission de l'égalité des sexes qui aurait dû être créée pour surveiller l'application de l'instrument n'avait jamais vu le jour; les fonctionnaires chargés du projet étaient peu motivés, insuffisamment formés et ne se réunissaient jamais. Résultat : leur influence sur l'application de la politique était nulle. La communication avec le Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance était inexistante (Rapport annuel du Ministère, 2006 : 16). Une fois révisée, la politique sera plus efficace et mieux appréciée;

h) Il a été demandé au Ministère des finances, au Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance et au Bureau du Vérificateur général d'établir un groupe de travail du « budget genre » chargé de produire des analyses par sexe des budgets des départements ministériels, de l'État et des autres parties prenantes, de renforcer les capacités de budgétisation tenant compte des paramètres hommes/femmes aussi bien dans les administrations publiques que dans le secteur privé et les ONG; de faire un travail de sensibilisation (promotion de l'institutionnalisation du budget genre); de concevoir des mécanismes de suivi et des indicateurs pour assurer un suivi efficace et évaluer les budgets intégrant les sexes (Communauté de développement de l'Afrique australe, 2009 : 39);

i) Le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le genre et le développement signé en août 2008 et qui marque un jalon important en ce sens qu'il insiste sur un certain nombre d'impératifs, à savoir :

- Définir des objectifs réalistes et mesurables, assortis d'échéances et d'indicateurs de progrès vers l'égalité des sexes et l'équité;
- Aligner les législations, les politiques et les stratégies nationales et les programmes sur les instruments régionaux et internationaux relatifs à l'autonomisation des femmes et des filles, de manière à assurer l'égalité des sexes et l'équité.

Des instruments de gouvernance ont également été introduits dans l'éducation et l'économie afin d'accélérer l'autonomisation des femmes.

Thématique du rapport

7. L'autonomisation des Namibiennes est une priorité qui s'impose dans tous les secteurs. Cependant, il sera surtout question dans le présent rapport de la santé publique, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté, trois domaines dans lesquels la Namibie a manifestement avancé vers la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et sur ses engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, quoique au prix d'un certain nombre de difficultés. L'examen portera donc sur : les objectifs de développement adoptés au niveau international et les OMD dans le contexte de la planification nationale inspirée de Vision 2030; les femmes et la santé, autour de la question des traitements antirétroviraux; les femmes et l'éducation, notamment le rôle du Collège namibien d'éducation ouverte et du Programme d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation; les femmes et la pauvreté; la formule de la Koshi Yomuti et de la microfinance. Ce sont là autant de domaines de progrès attendus grâce à l'effort national engagé pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et les OMD, sans parler des objectifs de Vision 2030.

Résultats escomptés

8. Le contenu du présent rapport devrait susciter d'intéressants échanges de vues qui aideront la Namibie à s'informer de la manière dont les pays frères gèrent le défi des objectifs de développement adoptés au niveau international et des OMD.

Établissement du rapport

9. Le rapport est l'aboutissement d'une série de consultations présidées par la Commission nationale de la planification, auxquelles a participé un vaste éventail de parties prenantes conformément aux résolutions du Conseil économique et social adoptées aux conférences de Rome, Genève et Paris à l'appui des examens ministériels annuels et des exposés nationaux volontaires.

Cadre de planification et de mise en œuvre

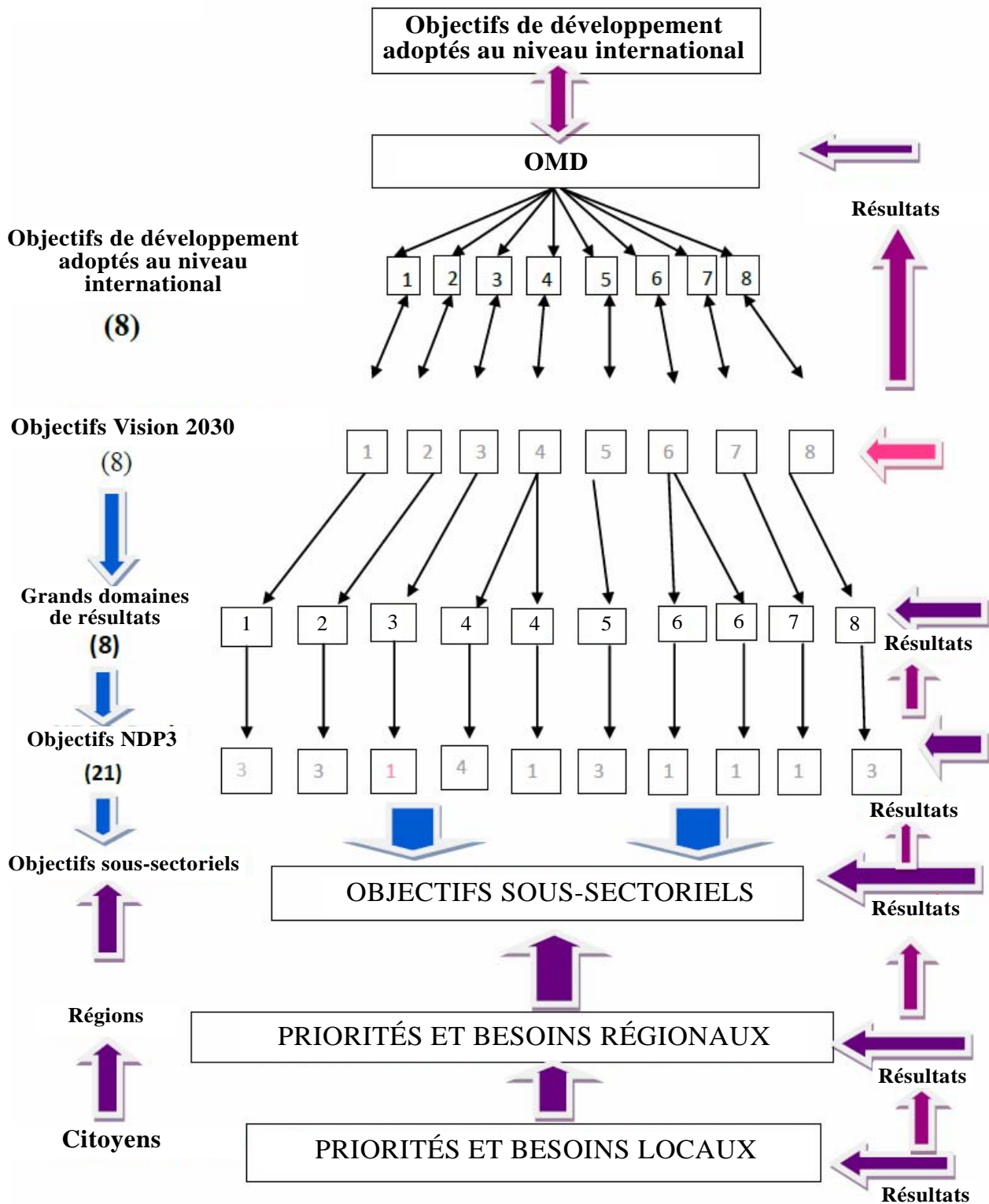
Généralités

10. Le NDP3 établit la feuille de route des politiques, stratégies et autres interventions nécessaires pour planifier des programmes capables d'assurer la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, des OMD et des objectifs de Vision 2030. Troisième volet d'une planification évolutive du développement entamée avec le NDP1, « le NDP3 est le produit des efforts d'un large éventail de parties prenantes namibiennes et internationales réunies à Windhoek, ainsi que du travail des représentants des 13 régions du pays qui ont participé à l'identification des besoins, des priorités, des perspectives d'avenir et des défis qui sont ceux des Namibiens et ont défini des politiques, des programmes et stratégies à la suite de la Conférence de consultations nationales d'octobre 2007 » (Commission nationale de la planification, 2008 : i; Third National Development Plan, vol. 1). Les décisions et résolutions adoptées à la Conférence ont tenu compte du bilan du NDP2 (2001-2006), en particulier dans huit grands domaines correspondant aux huit objectifs principaux de Vision 2030 (ibid. : iii). En fait, la Conférence NDP3 a été l'occasion d'étudier les résultats du NDP2 et de s'en inspirer pour la politique de décentralisation.

Processus de planification

11. Les objectifs du NDP résultent donc de la convergence d'un schéma établi au niveau décisionnel et d'un processus de remontée d'information depuis la base très largement inspiré des huit objectifs énoncés dans Vision 2030 et repris dans le NDP3 mais en même temps très ancré dans les besoins et les priorités de développement sur le terrain – citoyens, régions et sous-secteurs désignés par la Commission nationale de la planification pour planifier le développement (voir fig. I). Il s'ensuit que la réalisation des objectifs nationaux en matière de développement entraînera celle des objectifs de développement adoptés au niveau international et des OMD, puisque les trois séries d'objectifs sont intimement liés, tant par leur vision que par leur finalité : un développement diversifié, équitable, durable et équilibré pour les femmes comme pour les hommes.

Figure I



12. La Commission nationale de la planification est expressément chargée de solliciter directement ou par l'intermédiaire des structures locales et régionales ou des ministères toute information susceptible d'aider à planifier le développement. La structure illustrée ci-dessus est l'instrument le mieux adapté pour assurer le bon déroulement des consultations sur quatre niveaux. Il indique clairement que les objectifs du NDP3 résultent de la pollinisation croisée des différentes visions du développement défendues par les citoyens, les régions et les sous-secteurs d'une part et le Gouvernement de l'autre. La formulation, l'adoption et la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre les objectifs du NDP3 supposent l'affectation de ressources qui servent en même temps à réaliser les objectifs adoptés au niveau international et les OMD puisque, ainsi qu'indiqué plus haut, la finalité et les ambitions des uns et des autres sont indissociables et ancrées dans des thèmes transsectoriels.

Thèmes prioritaires

13. La Namibie traite la planification du développement national comme un tout. Elle applique pour ce faire une démarche intersectorielle attentive aux interventions critiques à conduire et aux difficultés qui peuvent surgir en cours de route. Des politiques et des stratégies ont donc été adoptées autour des thèmes prioritaires que sont la santé publique, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. Leur mise en œuvre s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles qui ont été surmontés moyennant des interventions correctives qui resteront de rigueur tant que les objectifs de Vision 2030 ainsi que les objectifs adoptés au niveau international et les OMD ne seront pas atteints.

Femmes et santé

14. L'objectif sous-sectoriel du Gouvernement dans le domaine de la santé publique est « des services sanitaires de qualité abordables pour tous » (Commission nationale de la planification, 2008; Third National Development Plan : 96-97). Il s'ensuit que le système de santé national doit être bien planifié et géré et être réactif aux besoins des communautés, ce qui suppose des politiques appropriées, un personnel suffisamment formé, des appuis financiers et des infrastructures adéquates. Le Gouvernement est déterminé à atteindre les OMD, en particulier les OMD 1, 3, 4, 5, et 6 (respectivement élimination de la pauvreté et de la faim, promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, réduction de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle et lutte contre le sida, le paludisme et d'autres maladies), et a élaboré tout un arsenal de mesures et instruments institutionnels afin de guider l'élaboration et la mise en œuvre de programmes conçus à cette fin. Il traite donc les soins de santé primaires, la mortalité infantile, la santé maternelle, la santé procréative et les mesures de prévention du VIH/sida et des autres maladies infectieuses comme un ensemble d'éléments liés les uns aux autres. Il positionne cependant les soins de santé primaires aux avant-postes de la lutte contre les maladies (Ministère de la santé et des services sociaux, 2010, Document for the Third National Development Plan).

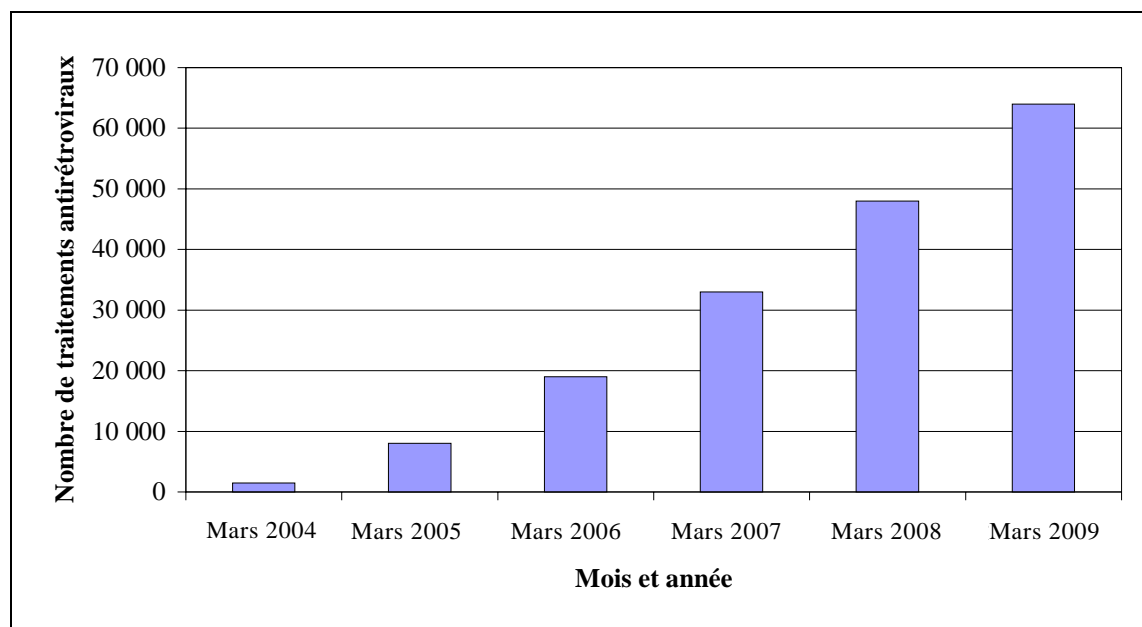
Stratégies pour atteindre les objectifs concernant la santé, notamment en matière de traitements antirétroviraux

15. Compte tenu des statistiques sanitaires dont il dispose, le Gouvernement sait parfaitement que l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la mortalité infantile des deux tiers d'ici à 2015 ne peut être atteint que si le taux de mortalité national est divisé par deux durant la même période (République de Namibie, 2007; road map:4), et que la réalisation des ODM 3, 4, 5 et 6 pour la même date passe par la surveillance nutritionnelle et la promotion de la nutrition maternelle et infantile, l'amélioration du statut nutritionnel des groupes vulnérables (notamment les femmes, les enfants et les personnes vivant avec le VIH/sida); la prévention de la transmission materno-fœtale grâce aux traitements antirétroviraux et l'amélioration des infrastructures de soins (OCDE, 2008:488; République de Namibie, 2010 : 3-4; République de Namibie, 2008. Health and Social Services : 62 et 93; République de Namibie, 2008. 2nd Millennium Development Goals Report : ix-x). L'État a donc investi dans la construction d'hôpitaux, de dispensaires et autres installations indispensables – la Namibie a maintenant 34 hôpitaux, 34 centres de soins et 259 dispensaires (Document for the Third National Development Plan, 2010). Les grandes stratégies restent inchangées : a) travaux de recherche sur les facteurs relatifs à la santé publique; b) organisation d'ateliers et de colloques, avec partage de données d'expérience et d'idées puis publication de rapports pour distribution dans les communautés;

c) Visites régulières dans les écoles et autres lieux afin d'informer les citoyens et de les encourager à observer les mesures de prévention recommandées par les pouvoirs publics (utilisation de moustiquaires et de préservatifs, par exemple), application généralisée des politiques et mise à profit des technologies pour mettre en place des systèmes spécifiques, et établissement de relations harmonieuses et fécondes avec les partenaires de développement. Un certain nombre de facteurs concourent à augmenter la prévalence du VIH/sida, d'où la nécessité de proposer des mesures préventives ou de renforcer les capacités nationales d'administration de traitements antirétroviraux.

16. L'une des cibles de l'ODM 6 est d'assurer l'accès universel aux traitements antirétroviraux. Le Ministère de la santé et des affaires sociales a adopté la stratégie OMS de gestion intégrée du sida chez les adolescents et les adultes afin d'accélérer la création de nouveaux services de traitement anti-VIH dans le pays. À l'heure actuelle, 141 centres de soins, dont les 35 hôpitaux publics et 34 antennes médicales, proposent des traitements antirétroviraux. Le nombre croissant de patients sous traitement hautement actif atteste de la réussite du programme (voir fig. II), et l'expansion des services se poursuit à un rythme accéléré. Au 31 mars 2009, le nombre de patients traités aux antirétroviraux dans les établissements publics était de 64 637 (84 % des cas de séropositivité), soit 57 015 adultes (83 % des cas) et 7 622 enfants (95 % des cas). Autrement dit, les enfants représentaient 11 % du nombre total de patients soignés dans les services de santé publique. C'est là un score remarquable étant donné que l'objectif initial pour 2009 était de 25 000 personnes sous traitement antirétroviral, objectif ensuite réajusté pour 2009/10 à 70 % des adultes et 90 % des enfants ayant besoin de ce traitement. Les deux objectifs sont dépassés. Les prévisions concernant les traitements antirétroviraux hautement actifs sont indiquées dans la figure II ci après.

Figure II
**Évolution du nombre annuel de patients traités aux antirétroviraux
hautement actifs dans les services de santé publique, mars 2004-mars 2009**



Source : Ministère de la santé et des affaires sociales, Direction des programmes spéciaux

17. L'examen des activités des services sanitaires et sociaux pour 2008 fait apparaître les bons résultats du programme des traitements antirétroviraux (voir fig. III ci après).

Figure III
Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant 2002-2007

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	Total
Femmes enceintes suivies par un service de PTME	5 220	19 845	18 752	39 016	51 767	134 600
Femmes enceintes conseillées avant dépistage	10 % (511)	55 % (10 254)	91 % (17 986)	95 % (37 019)	85 % (11 449)	85 % (11 449)
Femmes enceintes soumises à un test de dépistage	87 % (4 440)	90 % (9 230)	87 % (15 597)	87 % (32 090)	89 % (102 051)	89 % (102 051)
Femmes enceintes diagnostiquées séropositives	58 % (2 980)	20 % (1 881)	17 % (2 702)	16 % (4 982)	16 % (16 136)	16 % (16 136)
Femmes enceintes diagnostiquées séronégatives	42 % (146)	80 % (7 349)	83 % (12 895)	84 % (27 108)	78 % (79 721)	78 % (79 721)
Femmes enceintes conseillées après dépistage	n.d.	5 % (465)	34 % (465)	51 % (16 292)	58 % (26 087)	47 % (48 156)
Partenaires soumis à un test de dépistage	14 % (41)	6 % (110)	9 % (254)	16 % (805)	n.d.	n.d.

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	Total
Partenaires diagnostiqués séronégatifs	49 % (200)	58 % (64)	52 % (131)	63 % (504)	n.d.	n.d.
Partenaires diagnostiqués séropositifs	51 % (21)	42 % (46)	32 % (82)	24 % (190)	n.d.	n.d.
Femmes enceintes séropositives soumises au test du taux de CD4	n.d.	4 % (68)	27 % (727)	72 % (3 579)	70 % (4 366)	54 % (8 740)
Femmes enceintes séropositives présentant un taux de CD4 inférieur à 250	n.d.	1 % (210)	30 % (219)	29 % (1 026)	n.d.	15 % (1 266)
Nombre total de parturientes	7 618	21 750	22 335	37 700	43 648	133 051
Femmes dont le statut sérologique au VIH est inconnu	n.d.	95 % (20 704)	73 % (14 941)	35 % (13 183)	21 % (8 969)	43 % (57 707)
Femmes dont le statut sérologique au VIH est connu	n.d.	5 % (1 046)	27 % (5 461)	65 % (24 517)	79 % (34 679)	49 % (65 703)
Parturientes séropositives	3 % (194)	5 % (1 046)	29 % (1 743)	13 % (4 771)	16 % (6 968)	11 % (14 722)
Femmes traitées à la Neviparine avant l'accouchement	93 % (180)	67 % (704)	94 % (1 645)	89 % (4 244)	76 % (5 292)	82 % (12 065)
Nouveau-nés exposés au VIH traités à la Neviparine après l'accouchement	102 % (198)	94 % (979)	94 % (1 647)	96 % (4 557)	97 % (6 787)	96 % (14 168)
Nombre total de centres de soins proposant des services de PMTCT	2	21	41	165	189	n.d.

Source : République de Namibie, 2008. Health and Social Services System Review. Windhoek: 62-63.

18. On peut en conclure que les pas encourageants faits en direction de l'OMD 5 (voir fig. IV) résultent de l'administration de médicaments antirétroviraux et de formules médicamenteuses hautement actives, appuyée par des mesures connexes.

Figure IV

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle et la santé procréative

Indicateur	1992	2000	2006	Objectif 2006	Objectif 2012-2013	Objectif réalisable
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	225	271	449	268	337	Probablement pas
Accouchements assistés par du personnel qualifié	68	76	81	88	95	Probablement
Utilisation de contraceptifs	23	38	47	50	56,6	Probablement
Taux de fécondité des adolescentes	22	18	15	–	13	Probablement
Taux de couverture des soins prénatals	56	69	70	–	80	Probablement
Besoins de planification familiale non satisfaits	24	25	7	–	6	Probablement

Source : République de Namibie, 2008. 2nd Millennium Development Goals Report. Windhoek : Commission nationale de la planification

19. Beaucoup d'autres facteurs ont assurément contribué à ces réussites relatives, à savoir la bonne gouvernance (concorde et stabilité politiques), l'attachement du Gouvernement aux accords et protocoles internationaux, qui encourage les donateurs et les investisseurs à venir en Namibie, l'état de droit qui prévaut dans le pays, la mobilisation d'établissements d'enseignement supérieur publics et privés tels que l'Université de Namibie, l'École polytechnique de Namibie, l'Université internationale de gestion et l'Unité namibienne de recherche en politiques économiques et en développement.

20. Ces résultats n'auraient pu être obtenus sans le concours des partenaires de développement, plus de 20 aujourd'hui, qui apportent un soutien financier et technique à des projets précis tels que la lutte contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles, les services bénévoles, le système d'aide à la santé maternelle, la lutte multisectorielle contre le VIH/sida, les programmes d'assistance générale et autres activités concernant la santé exécutés dans divers cadres de coopération internationale.

Femmes et éducation

21. La Namibie adhère au principe selon lequel l'éducation, qui est la pierre angulaire de tous les efforts déployés pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international et les OMD, est un puissant levier de croissance économique nationale. Elle favorise également le développement social équitable et la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, le recul de l'épidémie du VIH (République de Namibie, Education and Training Sector Improvement Programme: 1). Les autorités ont donc énoncé des directives qui couvrent tout le secteur de l'éducation, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement professionnel et technique. Le document correspondant, intitulé « Education and Training Sector Improvement Programme » (Programme d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation) fait suite à la publication de résultats scolaires plutôt médiocres au niveau des 10^e et 12^e années. Cette intervention augure bien de la réalisation de l'OMD 2. Elle arrive à point nommé pour doper l'inscription des filles à l'école, dans les établissements de formation professionnelle et à l'université.

22. Le Programme d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation est donc un instrument stratégique forgé pour faire de la Namibie un pays de savoirs, dynamique sur le plan économique et social et déterminé à poursuivre un développement économique accéléré et équitable conformément aux objectifs de Vision 2030 (République de Namibie, 2007. Education and Training Sector Improvement Programme Document: 1). Sa feuille de route opérationnelle comprend huit sous-programmes : développement de la petite enfance et école maternelle, enseignement général, enseignement et formation professionnels, enseignement et formation supérieurs, éducation de l'adulte et apprentissage tout au long de la vie, lutte contre VIH/sida, technologies de l'information et des communications et enseignement, création de savoirs et innovation, renforcement des capacités. Le Gouvernement a prévu une enveloppe de 2 399 290 000 dollars namibiens pour les activités au titre de ce programme pour la période 2006-2011 (Education and Training Sector Improvement Programme document, 2007: 10). Il est convaincu qu'il rend les services pour lesquels il a été créé.

23. Le Gouvernement a également créé le Collège namibien d'éducation ouverte afin de renforcer le secteur de l'enseignement secondaire et notamment de donner une deuxième chance aux élèves qui ne réussissent pas à obtenir leur diplôme dans la filière normale, notamment à la fin des 10^e et 12^e années (Commission nationale de la planification, 2008. Third National Development Plan: 65-67). L'établissement a diversifié son offre éducative : il propose un certificat d'éducation pour le développement, des études de gestion des collectivités locales, des études en administration, des cours Jeunes et développement et un passeport de compétences informatique. Il s'est fixé pour objectif d'inscrire 35 000 élèves à l'horizon 2011 contre 28 000 en 2007 (ibid., 68). Dans l'ensemble, le Collège namibien d'éducation ouverte et le Programme d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation montrent clairement l'efficacité des stratégies conçues pour favoriser la réalisation de l'OMD 2, en particulier pour les femmes.

24. Le Gouvernement namibien applique donc les stratégies et les mesures qu'il juge indispensables pour atteindre les objectifs de développement nationaux ainsi que les objectifs adoptés au niveau international et les OMD.

Principales mesures de politique générale

25. Les principaux dispositifs garantissant le droit des femmes à l'éducation sont les suivants :

a) La Constitution, dont l'article 20 dispose que toute personne a droit à l'éducation et que l'instruction primaire est gratuite et obligatoire; les enfants ne peuvent quitter l'école avant d'avoir terminé leurs études primaires ou d'avoir atteint leur seizième année, selon la première de ces deux éventualités;

b) La loi n° 16 de 2001 sur l'éducation, qui prolonge et développe les dispositions de l'article 20;

c) La politique sectorielle relative à la prévention et à la gestion des grossesses dans la population scolaire.

26. Les institutions prennent des initiatives pour expliquer le sens et la portée de chacun de ces instruments aux communautés. Ainsi, les universités proposent maintenant des cours sur les politiques gouvernementales. En fait, la plupart de leurs diplômés sont appelés à occuper des postes dans l'administration nationale et dans les collectivités territoriales ou locales, où ils vont inévitablement commencer à appliquer les politiques en question. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a offert divers soutiens administratifs, à savoir :

- Aides budgétaires visant à aider les établissements d'enseignement à élargir leurs capacités;
- Assistance (technique et/ou autre) pour organiser des réunions et inviter les ministres, les responsables régionaux ou locaux et les experts du secteur privé à partager leurs compétences et leurs données d'expérience dans le domaine du développement. Les conférences et ateliers donnent lieu à la présentation de travaux de recherche et à des séances de partage de différents savoir-faire.

27. La Namibie continue de privilégier la formation scolaire dans ses budgets et fait un effort particulier en direction de l'enseignement secondaire, où le ratio filles/garçons a diminué, passant de 124 à 117 filles pour 100 garçons entre 1992 et

2007 (Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2010 : 20). Les données disponibles indiquent pourtant que les objectifs de 2006 pour l'alphabétisme et l'enseignement secondaire ont été atteints, ce qui sera aussi très probablement le cas en 2012 pour les enseignements primaire et supérieur, qui affichent respectivement des taux de 98 % et 88 %, très proches de l'objectif de 100 % de 2006 (Third National Development Plan, 2008: xii). De plus, 526 étudiantes poursuivent des études scientifiques contre 263 en 2004, et la composition des effectifs en 2008 a été de 54 % de filles et de 46 % de garçons. Les effectifs scolaires au regard des objectifs 2015 sont indiqués ci-après.

Effectifs scolaires

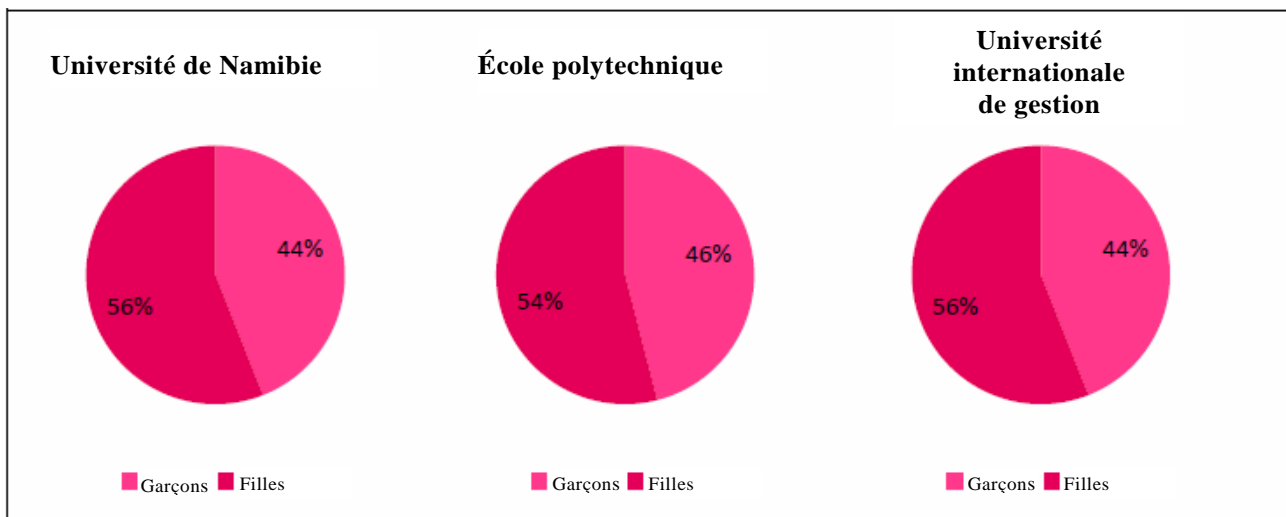
Figure V
Taux de scolarisation et de poursuite des études

	Objectif	Taux de réalisation
Taux de scolarisation nette des enfants âgés de 7 à 13 ans	93	92,0
Taux d'achèvement des études primaires en 2006	70	77,0
Passage de l'école primaire à l'école secondaire	75	78,1
Taux d'achèvement des études secondaires du premier cycle en 2006	50	62,3

Source : République de Namibie, 2008. 2nd Millennium Development Goals Report. Windhoek : Commission nationale de la planification

28. Ces chiffres marquent incontestablement un progrès, surtout en ce qui concerne l'accès des filles aux établissements scolaires. C'est ainsi que les collèges de Caprivi, Rundu, Windhoek et Ongwediva ont inscrit plus de filles que de garçons en 2008. La remarque vaut également pour les écoles professionnelles de Valombola et Zambezi, Okakarara étant la seule exception (Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2008. Mapping Gender Enrollment: 10-16). En fait, un phénomène identique était déjà apparu antérieurement dans les établissements d'enseignement supérieur (Commission nationale de la planification, statistiques de 2005), comme le montre la figure VI.

Figure VI



Source : Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2008. Mapping Gender Enrollment: 8.

29. Bien que le NDP3 et Vision 2030 rangent l'éducation des filles parmi les facteurs déterminants du développement de la Namibie et appellent le Gouvernement à consacrer environ 25 % du budget national 2008/2009 à l'éducation, 50 % de ce total devant aller aux écoles maternelles et primaires (Commission nationale de la planification, 2008. 2nd Millennium Development Goals Report: 13), « les femmes restent peu représentées dans la plupart des disciplines – sciences, métiers techniques, génie, gestion de l'environnement (agriculture) et technologie. La plupart des filles continuent de choisir des professions telles qu'enseignante ou infirmière » (Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, 2008. Mapping Gender: 18). Les données disponibles montrent également que les principaux responsables de ces obstacles persistants à l'éducation et à la formation des femmes sont : a) la pauvreté et son corollaire, la sous-alimentation qui sévit dans la population scolaire. Les parents sans emploi qui en sont parfois réduits à retirer leurs enfants de l'école et à les mettre au travail pour faire vivre la famille ne sauraient être blâmés de leur décision ou du sort fait aux écolières concernées; b) le fléau du VIH/sida qui ravage les communautés, notamment les populations rurales pauvres et a fait 121 000 orphelins (21,2 % du total national) parmi les écoliers en 2008/09 (Commission nationale de la planification, 2008. 2nd Millennium Development Goals Report: 13); c) la médiocrité des infrastructures scolaires, dont pâtit inévitablement la qualité de l'enseignement et de la formation; d) la qualité des enseignants, en particulier dans les régions de Caprivi, Kavango, Ohangwena, Oshikoto, Oshana et Omusati, où vivent les deux tiers des élèves du primaire; e) la culture dominante, qui reste essentiellement rurale (ibid., 13). Ces observations montrent clairement qu'en dépit des efforts du Gouvernement et de sa volonté de garantir l'accès des filles à l'éducation, depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, les avancées faites à ce jour (voir fig. XI) risquent d'être éphémères si l'aide internationale, la volonté locale, le suivi et les examens périodiques ne sont pas au rendez-vous.

Femmes et pauvreté : OMD 1

30. On appelle parfois pauvreté un état de dénuement socioéconomique plus ou moins avancé. En Namibie, les ménages pauvres ou très pauvres représentent 28 % et 4 % respectivement du nombre total de ménages (République de Namibie, 2008. 2nd Millenium Development Goals Report : ix). Selon le recensement de 2004, la Namibie comptait en 2004 quelque 369 863 ménages, soit 1,7 million d'habitants. Environ 63,2 % de cette population vivait dans des zones rurales, et 85 % des ménages étaient dirigés par des femmes (République de Namibie, 2004 : 1). La superposition de ces statistiques montre que pauvreté et femmes rurales sont largement synonymes (voir fig. VII).

Figure VII
Taux de pauvreté nationaux

(En pourcentage)

	<i>Part alimentation dans les dépenses de base</i>		<i>Part alimentation dans les dépenses de base</i>			<i>Part alimentation dans les dépenses de base</i>		
Pauvres	27,6	27,8	Hommes	25,8	26,4	Citadins	12,0	6,6
Très pauvres	13,8	3,9	Femmes	30,4	30,1	Ruraux	38,2	42,1

Source : Schwab (2009). *The Global Competitiveness Report, 2000-2010*: 2.

31. Le Gouvernement namibien souhaite que la réduction équitable et soutenable de la pauvreté soit une solution pérenne et promeut par conséquent l'apiculture, l'équipement des San en animaux de trait, les activités génératrices de revenus, la production animale, les cultures maraîchères et la création de zones de conservation, entre autres options. Toutes ces activités nécessitent cependant des financements et notamment des microcrédits qui permettraient aux pauvres de se lancer dans toute une gamme d'activités à petite échelle, notamment dans les zones rurales où vivent la majorité des femmes (Commission nationale de la planification, 2008. Third National Development Plan: 113). « Les groupes vulnérables et les pauvres ont souvent besoin d'avoir accès à la microfinance, et pas seulement au microcrédit. Il faut des mécanismes locaux pour créer des activités génératrices de revenus, drainer l'épargne locale et proposer du crédit dans des dispositifs adaptés aux besoins des pauvres » (ibid. : 113). C'est de cette idée qu'est née en 2001 l'initiative locale baptisée Koshi Yomuti, (Chirawu, 2008 : 7), destinée à atténuer la pauvreté rurale, en particulier chez les femmes.

La Koshi Yomuti

Figure VIII

La Koshi Yomuti : étude de cas

1. Création	<ul style="list-style-type: none"> • 2001 : projet pilote • 2002 : devient un établissement de microfinance
2. Siège	<ul style="list-style-type: none"> • Ongwediva (nord de la Namibie)
3. Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des services financiers absents de l'offre des banques commerciales
4. Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 23 000 microentrepreneurs • Très majoritairement des femmes rurales (92 %)
5. Partenaire	<ul style="list-style-type: none"> • GTZ
6. Critère d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> • Initialement entre 5 et 52 membres
7. Évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités d'évolution
8. Motif de la transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Est devenue une banque commerciale (enregistrée comme telle en février 2010) afin de pouvoir élargir son offre aux comptes d'épargne, que seules les banques agréées sont autorisées à proposer
9. Partenaires/actionnaires actuels	<ul style="list-style-type: none"> I. KFW (banque de développement allemande) II. SMH (holding suisse de microfinance) III. I & P (investisseur français) IV. Volksvermogen (fonds belge)
10. Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Rurale (environ 92 % de femmes)
11. Produits proposés	<ul style="list-style-type: none"> I. Prêts II. Comptes d'épargne III. Formation à l'information des usagers IV. Entretiens personnels sur toute question
12. Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> I. Ouverture d'agences et expansion dans des zones non encore desservies II. Envoi d'agentes bancaires à moto auprès de la clientèle III. Au moins 5 séances de formation à l'usage des nouveaux clients IV. Liens étroits avec les clients, que les agents rencontrent régulièrement

- V. Conseille aux clients de placer leur épargne dans les bureaux de poste là où elle n'a pas de succursale
- VI. Renforce les capacités locales
13. Montant des prêts
- I. Groupe : entre 300 et 7 500 dollars namibiens
- II. Particulier : entre 7 500 et 100 000 dollars namibiens
14. Rentabilité et taux de remboursement
- 98 % (aucune difficulté)
15. Viabilité
- Conçue pour être opérationnelle jusqu'en 2020
16. Bénéficiaires

Source : Thomas Lenzian (entretien téléphonique), Koshi Yomuti, bureau d'Ongwediva, 14 octobre 2010.

32. La Koshi Yomuti s'adresse donc à une clientèle du même genre de celle que souhaitent toucher les services de microfinance proposés ailleurs dans le monde : Grameen Bank au Bangladesh; Susu au Nigéria et au Ghana, Hui en Chine, Facilité de financement de la microfinance pour l'Afghanistan, BancoSol en Amérique du Sud, et il en existe également au Kenya, au Malawi, en Tanzanie et au Zimbabwe (Knowledge Allianz, 2008; Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, 2005; Steffen, 2006; et Wikipedia, 2008).

33. La Koshi Yomuti relevait de la Division du développement coopératif du Ministère des eaux et forêts avant d'obtenir son agrément et de se transformer en banque commerciale. Cette décision de faire intervenir le Ministère des eaux et forêts démontrait de la part du Gouvernement une volonté bien réelle d'associer les ruraux pauvres à tous les efforts déployés pour doper l'économie nationale. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement était disposé à apporter les aides ci-après :

- Crédit de trésorerie ou d'investissement;
- Projet d'entreprise pour l'obtention d'un prêt;
- Information sur les marchés;
- Conseils de gestion.

34. La First National Bank of Namibia, la Windhoek Bank, la Standard Bank Namibia Limited, la Nedbank et la Caisse d'épargne de la Poste (NamPost Savings Bank) ont rejoint le mouvement par la suite (Chirawu, 2008 : 9-10). Elles proposent à leurs clients une offre diversifiée : a) services financiers et accompagnement; b) expansion d'entreprise; c) cession et rachat d'entreprise; d) conseil en gestion d'entreprise et en investissement, et dans certains cas services de mentorat; e) délivrance de cartes bancaires utilisables dans 120 bureaux de la NamPost; et f) formation. Ce ralliement montre que les institutions s'accordent sur la nécessité de proposer des services de microfinance aux ménages pauvres qui se battent pour survivre dans un monde de concurrence économique impitoyable où le profit dicte parfois des règles et réglementations prédatrices.

Progrès accomplis

35. Compte tenu des différentes échéances fixées dans les plans de développement, la Namibie peut dire qu'elle a avancé vers la réalisation de certains

objectifs de développement. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les OMD 1, 2, 3 et 6 comme le montre la figure IX ci-après.

Figure IX
OMD1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Indicateur	1993/04	2003/04	2006/07	2006 objectif	2012 objectif	Objectif réalisable
Ménages pauvres et très pauvres, en pourcentage du nombre total	38	27,8	–	28	19 (2015)	Peut-être
Ménages très pauvres, en pourcentage du nombre total	9	3,9	–	4	4,5 (2015)	Atteint
Taux de chômage	33,8	36,7	–	33,8	33,3	Peut-être
Taux de croissance moyen de l'emploi	–	2,7	–	2,6	2,6-3,2	Peut-être
Croissance annuelle du PIB	3,6	4,5	4,7	4,3	5,0-6,5	Peut-être
Coefficient de gini	0,701	0,604	–	0,6	0,58	Probablement
Pourcentage de malnutrition chez les moins de 5 ans	28,4	23,6 (2000)	24,2	–	18	Peut-être

Source : République de Namibie, 2008. 2nd Millennium Development Goals Report. Windhoek : Commission nationale de la planification.

Difficultés

36. Malgré les progrès décrits plus haut, les difficultés ne manquent pas. Premièrement, le fait d'avoir fait passer la Namibie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire alors que la pauvreté y est encore générale risque fort de dissuader les donateurs. Sauf changement radical quant aux garanties exigées par les banques pour accorder des prêts, notamment aux femmes rurales en microentreprise, la pauvreté et la crise du logement vont s'aggraver. La solution pourrait en grande partie se trouver du côté de la diversification de l'économie, en particulier dans l'agriculture. Deuxièmement, le taux d'échecs scolaires va sans doute rester très élevé en attendant que les mesures correctives produisent leur effet. La Namibie a besoin d'enseignants bien formés, surtout en mathématiques. L'impact du VIH/sida, notamment sur les ressources humaines, reste prégnant en dépit de la détermination du Gouvernement à prendre le problème à bras le corps. Ces défis ont des effets cumulatifs sur la capacité globale du pays à continuer d'œuvrer pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international et les OMD, ainsi que les objectifs proprement nationaux de Vision 2030.

Conclusion

On peut dire pour conclure que, là où nous avons marqué des points, le résultat est le fruit d'une combinaison d'initiatives locales énergiques et d'appuis internationaux qui nous ont aidés à exécuter nos programmes. Le présent rapport a dressé le bilan de la Namibie dans les trois domaines mentionnés en introduction, à savoir la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. La figure ci-après montre

les résultats comparés et assurément contrastés de notre action en faveur de la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et des OMD, par dates d'échéance.

Figure X
Indicateurs quantitatifs

<i>Objectifs et indicateurs</i>	<i>Données de référence 1990-1993</i>	<i>Situation en 2008</i>	<i>Objectif 2006</i>	<i>Objectif 2012</i>	<i>Objectif réalisable?</i>
Ménages pauvres et très pauvres, en pourcentage du nombre d'habitants	38**	28	28	19*	Peut-être
Ménages très pauvres, en pourcentage du nombre d'habitants	9**	4	4	3,5*	Atteint
Taux de chômage et d'inactivité national	34,5 (1997)	36,7	33,8	33,3	Peut-être
Croissance annuelle moyenne de l'emploi, en pourcentage	–	–	2,6	2,6-3,2	Peut-être
Taux de croissance annuel moyen du PIB	3,6	4,7	4,3	5,0-6,5	Peut-être
Coefficient de Gini	0,701		0,6	0,58	Probable
Taux de malnutrition et de retards de croissance chez les moins de 5 ans	28,4	24,2	–	18	Peut-être
Objectif d'éducation primaire pour tous					
Taux net d'inscriptions à l'école primaire	89	92,3	95	99,1	Sans doute pas
Taux d'alphabétisme chez les jeunes	88	93	94	100*	Sans doute pas
Taux de scolarisation en 5 ^e année (en pourcentage)	70	94	95	99,2	Peut-être
Taux de scolarisation en 8 ^e année (en pourcentage)	59	81	–	80,2	Atteint
Ratio garçons/filles (pour 100 élèves)					
Dans l'enseignement primaire	102	98	100+	100	Probable
Dans l'enseignement secondaire	124	117	100+	100	Atteint
Dans l'enseignement supérieur	175	88	100+	100	Peut-être
Alphabétisme	106	103	100	100	Atteint
Part des femmes dans l'emploi non agricole (en pourcentage)	39	47	–	50	Probable
Sièges occupés par des femmes au Parlement (en pourcentage du total)	6,9	26,9	26,9	50	Peut-être
Réduire la mortalité infantile					
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	56,6	49	36	38	Sans doute pas
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	83,2	69	54	45	Sans doute pas
Enfants de moins de 1 an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage du total)	75,7	83,8	80	85	Probable
Améliorer la santé maternelle					
Taux de mortalité maternelle, pour 100 000 naissances vivantes	225	449	268	337	Sans doute pas

<i>Objectifs et indicateurs</i>	<i>Données de référence 1990-1993</i>	<i>Situation en 2008</i>	<i>Objectif 2006</i>	<i>Objectif 2012</i>	<i>Objectif réalisable?</i>
Accouchements assistés par du personnel qualifié (en pourcentage du total)	68	81	88	95	Probable
Utilisation de contraceptifs (en pourcentage)	23	47	50	56,6	Probable
Taux de fécondité des adolescentes	22	15	–	13	Probable
Couverture des soins prénatals (en pourcentage)	56	70	–	80	Probable
Besoins de planification des naissances non satisfaits (en pourcentage)	24	7	–	6*	Probable
VIH/sida					
Taux de prévalence du VIH chez les 15-19 ans (en pourcentage)	6	5,1	9	8	Atteint
Taux de prévalence du VIH chez les 20-24 ans (en pourcentage)	11	14,0	15	12	Peut-être
Taux de séropositivité chez les 15-19 ans (en pourcentage)	–	15,3	–	–	Absence de données
Taux d'utilisation de préservatif lors du dernier rapport à haut risque chez les femmes âgées de 15 à 24 ans (en pourcentage)	–	64	45	–	Absence de données
Taux d'utilisation de préservatif lors du dernier rapport à haut risque chez les hommes âgés de 15 à 24 ans (en pourcentage)	–	81	–	–	Absence de données
Pourcentage de séropositifs à infection très avancée traités aux antirétroviraux	–	66	–	75	Probable
Tuberculose et paludisme					
Nombre de cas de tuberculose avérés pour 100 000 habitants	656	765	–	<300	Peut-être-Probable
Tuberculoses traitées avec succès (en pourcentage)	64	76	75	85	Probable
Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	207	48	–	Stopper la progression et renverser la tendance	Atteint
Zones protégées	14	18	15	20	Probable
Sanctuaires communaux	0	14	11	15	Probable
Sanctuaires sur des terres en pleine propriété	5	6	9	10	Sans doute pas
Forêts communales (nombre d'hectares)	0,0	460 000	300 000	2,5 millions	Peut-être
Pourcentage de ménages disposant de l'eau potable					
Citadins	99	97	95	100	Peut-être
Ruraux	74	80	80	87	Probable

<i>Objectifs et indicateurs</i>	<i>Données de référence 1990-1993</i>	<i>Situation en 2008</i>	<i>Objectif 2006</i>	<i>Objectif 2012</i>	<i>Objectif réalisable?</i>
Pourcentage des ménages ayant accès à des installations sanitaires de base					
Citadins	86	58	–	98	Sans doute pas
Ruraux	14	14	50	65	Sans doute pas
Aide publique au développement pour la Namibie (en dollars É.-U. par habitant)	80	88 (2006)	–	90	Probable
Accès à l'internet, pour 1 000 habitants	–	4,8	–	–	Absence de données
Nombre d'abonnés au téléphone cellulaire pour 100 habitants (individus âgés de 16 ans ou plus)	–	49	–	–	Absence de données
Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants	–	34,6	–	–	Absence de données

* Plan national de développement 3.

** 1993/94.

Les statistiques ci-après font apparaître d'autres réussites.

Figure XI

ODM 2 : assurer l'éducation primaire universelle

<i>Indicateur</i>	<i>1992</i>	<i>2000</i>	<i>2006</i>	<i>2006 objectif</i>	<i>2012 objectif</i>	<i>Objectif réalisable</i>
Taux net d'inscriptions dans le primaire	89,0	91,0	92,3	95,0	99,1	Probablement
Taux d'alphabétisme chez les 15-24 ans	88,0	91,0	93,0	94,0	100,0 (2015)	Probablement
Taux de poursuite des études jusqu'à la 8 ^e année	59,0	75,0	81,0	–	80,2	Atteint
Taux de poursuite des études jusqu'à la 5 ^e année	70,0	94,0	94,0	95,0	99,2	Peut-être
Nombre de filles dans l'enseignement primaire, pour 100 garçons	102,0	100,0	98,0	100,0+	100,0+	Probablement
Nombre de filles dans l'enseignement secondaire, pour 100 garçons	124,0	112,0	117,0	100,0+	100,0+	Atteint
Nombre de filles dans l'enseignement supérieur, pour 100 garçons	175,0	84,0	88,0	100,0+	100,0+	Peut-être
Ratio d'alphabétisme H/F (chez les 15-24 ans)	106,0	104,0	103,0	100,0	100,0	Atteint
Pourcentage de femmes dans l'emploi agricole	39,0	49,0	47,0	–	50,0	Probablement
PARL femmes	6,9	22,2	26,9	30,0	50,0	Peut-être

Source : République de Namibie (2008), 2nd Millennium Development Goals Report, Windhoek : Commission nationale de la planification.

Recommandations

1. Le système de la santé a besoin d'appuis solides, cohérents et fiables non seulement pour pouvoir proposer des traitements aux patients, mais également pour poursuivre des recherches dans différents domaines, construire progressivement les infrastructures nécessaires, assurer la formation des futurs professionnels de la santé dans nos universités et à l'étranger, renforcer les qualifications des salariés et multiplier ses campagnes d'information afin de sensibiliser les citoyens aux dangers de différentes maladies, en particulier l'infection par le VIH. Un individu malade ne peut pas travailler, même s'il y a des emplois, et encore moins défendre son pays.
2. La violence à l'égard des femmes et des enfants ne doit être tolérée dans aucune société, quelle qu'elle soit. Le Gouvernement namibien doit prendre toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher. Dissuader les hommes de s'y livrer ne suffit pas.
3. Le Gouvernement doit s'assurer que l'environnement économique favorable qui caractérise la Namibie est préservé et encore amélioré. C'est à cette condition seulement que des emplois peuvent être créés, soit grâce à l'investissement direct étranger, soit par des initiatives locales ou régionales.
4. Le « budget genre » est incontestablement un catalyseur utile pour créer un environnement économique dynamique. Il doit être encouragé dans tous les secteurs de l'économie.
5. Les dons et subventions doivent être maintenus en dépit du passage de la Namibie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.
6. Le Gouvernement et les citoyens doivent conjuguer leurs efforts pour éliminer l'extrême pauvreté.
7. Le Gouvernement et les ONG doivent s'atteler avec une énergie renouvelée à l'amélioration des conditions de vie dans le pays.
8. L'exploration des besoins de formation et la recherche de débouchés économiques doivent également s'intensifier.

Références

- Ali, Hamidon (22 février 2010), « ECOSOC Special Event: Engaging Philanthropy To Promote Women Empowerment And Gender Equality », A statement.
- Commission nationale de la planification (1997), National Population Policy for Sustainable Human Development, Windhoek : Government Printer.
- Commission nationale de la planification (2002), Poverty Reduction Strategy for Namibia, Windhoek : Solitaire Press.
- Commission nationale de la planification (2008), Republic of Namibia Third National Development Plan (NDP3) 2007/2008-2011/2012, vol. 1 et 2, Windhoek : Government Printer.
- Commission nationale de la planification (2009), Summary of NDP3 Progress Report – April 2007-September 2008 (A short Report), Windhoek : Bureau de la Commission nationale de la planification.
- Données ONU (2008), Programme conjoint pour la Namibie [sans mention d'imprimeur ni de lieu].
- Lenzian, Thomas (2010), Directeur général, Banque FIDES, Namibie, entretien téléphonique, 14 avril 2010.
- Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance (2008), Knowledge, Attitudes and Practice Study on Factors and Traditional Practices that may Perpetuate or Protect Namibiens from Gender Based Violence and Discrimination, Windhoek : Solitaire Press.
- Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance (2008), Mapping Gender Enrollment on Namibien Tertiary Institutions, Windhoek : Printech cc.
- Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance (2010), Namibia Country Report, 1995-2009 On the Implementation of the Beijing Platform for Action, Beijing +15, Windhoek : Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance.
- Organisation des Nations Unies (2005), Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, Namibie, 2006-2010, Windhoek : Solitaire Press.
- Organisation des Nations Unies (sans date), Les collectivités locales du Sud et les objectifs du Millénaire pour le développement : huit façons de changer le monde, document ONU-Habitat.
- Organisation mondiale de la Santé (2008), Namibia Demographic and Health Survey, États-Unis : Macro International Inc.
- République de Namibie (2000), Namibia – A Decade of Peace, Democracy and Prosperity, 1990-2000, Windhoek : Solitaire Press.
- République de Namibie (2002), The Constitution of Namibia, Windhoek : Ministère des collectivités régionales et locales et du logement.
- République de Namibie (2006), 2003/2004 Namibia Household Income and Expenditure Survey, Main Report, Windhoek : Commission nationale de la planification.

République de Namibie (2008), 2nd Millennium Development Goals Report/Namibia 2008, Windhoek.

SADC Gender Unit (2009), SADC Gender Monitor 2009, Gaborone : SADC.

Saviye-Chirawu (2008), The Constraints Limiting the Growth of Microfinance Institutions in Namibia, thèse de maîtrise, Afrique du Sud : Université de Stellenbosch.

Steffen A, <http://www.worldchanging.com/archives/001970/html>, consulté le 3 mai 2006.

Susu Account, http://en.wikipedia.org/wiki/Susu_account, consulté le 5 janvier 2008.
